

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Coordonnées - Contacts :

Marion CASSAGNAUD 06.70.16.67.26 [spanc@siaepabonnetan.fr](mailto:spanc@siaepabonnetan.fr)  
Vincent BLANC 06.31.25.16.26 [assainissement@siaepabonnetan.fr](mailto:assainissement@siaepabonnetan.fr)

Date de la demande :.....

## LE PROPRIETAIRE

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Commune :.....

Téléphone :..... Email :.....

## LA CONSTRUCTION

Adresse:.....

Code postal :..... Commune:.....

Parcelle(s) : Section:.....N°:.....

## LA NATURE DU PROJET

- Construction neuve
- Transformation ou agrandissement
- Réhabilitation (habitation existante)
- Autres.....

## LA REALISATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT

Nom ou raison sociale **de l'installateur** (si connu) :.....

Adresse:.....

Code postal:..... Commune:.....

Téléphone: .....

## L'HABITATION

- Habitation individuelle  Groupement de logement - dans ce cas précisez le nombre de logement :.....  Autres (précisez l'activité) :.....
- Habitation principale  Habitation secondaire  Location  Autre, précisez.....
- Nombre de chambres : ..... Bureau (de + de 9 m<sup>2</sup>) :.....
- Nombre d'habitants permanents : .....
- Eau potable :  réseau public  puits ou captage privé

## LE TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT

### Le terrain

Superficie de la parcelle : ..... m<sup>2</sup>

Pente du terrain prévu pour l'assainissement :  faible < 5%  entre 5 et 10%  forte >10%

Présence d'un captage d'eau (puits / forage) à proximité ?  oui, distance.....

non  ne sait pas

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?  oui  non  ne sait pas

Existe-t-il un exutoire à proximité ?  fossé  cours d'eau  réseau pluvial  autre :.....

### La destination des eaux pluviales

réseau de surface (fossé, caniveau,...)  infiltration sur la parcelle  rétention (cuve, mare...)

autre, précisez.....

### La nature du sol

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?  oui

**Une étude de sol spécifique à l'assainissement est obligatoire (liste des bureaux d'études disponible au SIAEPA de Bonnetan)**

**Joindre obligatoirement une copie du rapport de l'étude et utiliser les résultats pour remplir ce formulaire.**

## FILIERE AGRÉÉE (micro station, filtre compact, filtre végétalisé...)

Nom et type de la filière: .....

Numéro d'agrément (si connu) :.....

Pompe de relevage ?  oui  non  à voir (selon la pente du terrain)

Rejet :  fossé  cours d'eau permanent  cours d'eau temporaire  épandage dispersif:  
linéaire.....  autre :.....

Autre dispositif, précisez .....

## AUTRE

Fosse toutes eaux

Volume : ..... m<sup>3</sup>

Bac dégraisseur

Volume : ..... Litres

**La fosse doit avoir 2 ventilations hautes séparées (canalisations de diamètre 100 mm):  
une en amont et une en aval de la fosse qui remonte au-dessus du faîtage de l'habitation  
et qui est munie d'un extracteur.**

Filtre à sable vertical drainé

Surface : .....

m<sup>2</sup> Longueur : .....m

Largeur : .....m

Pompe de relevage ?  oui  non  à voir (selon la pente du terrain)

Rejet :  fossé  cours d'eau permanent  cours d'eau temporaire  épandage dispersif:  
linéaire.....  autre : .....

## L'évacuation des effluents

Rejet en milieu naturel superficiel (fossé, cours d'eau, ...) : si vous n'en n'êtes pas propriétaire, vous devez remplir **une demande d'autorisation de rejet** et la faire valider par le propriétaire (Mairie pour un fossé communal, voisin pour un fossé mitoyen...). Une copie de ce document devra nous être adressée

## LES PIÈCES A FOURNIR

(ce document annule et remplace les documents précédents, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

*Attention, tout dossier incomplet sera retourné*

Pièces obligatoires :

- ◆ le présent formulaire (4 pages) dûment complété,
- ◆ un **plan de situation au 1/5000** permettant de situer l'habitation et l'installation sur la parcelle,
- ◆ un **plan de masse au 1/200 ou 1/500** (pour une réhabilitation, joindre 2 plans de masse : un pour l'ancien et un pour le nouveau système prévu),
- ◆ un document notarié dans le cas où une servitude serait nécessaire.
- ◆ **Une étude de sol spécifique à l'assainissement est obligatoire (liste des bureaux d'études disponible au SIAEPA de Bonnetan)**

**Sur le plan de masse, schématiser le plus clairement possible :**

- ◆ la position de l'habitation, des éventuels bâtiments annexes, des axes de circulation et les limites de propriétés
- ◆ la position des différents ouvrages d'assainissement projetés et des canalisations avec les dimensions et les cotes
- ◆ la nature et le positionnement de l'exutoire avec les principales cotes (cote sortie des eaux usées de l'habitation, cotes terrain, cote fil d'eau de l'exutoire sollicité)
- ◆ l'emplacement des puits, sources, fossés, mares et cours d'eau dans un rayon de 50 m et des arbres dans un rayon de 5 m
- ◆ le sens de la pente du terrain et les points de niveaux

**Le propriétaire s'engage à :**

- ◆ ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable du SIAEPA de Bonnetan,
- ◆ informer le SIAEPA de Bonnetan 8 jours avant la date prévue de réalisation des ouvrages,
- ◆ réaliser l'installation conformément au projet décrit dans le présent formulaire,
- ◆ autoriser l'accès à sa propriété au technicien du SIAEPA de Bonnetan,
- ◆ ne recouvrir **l'installation qu'après le passage du technicien.**

Le propriétaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire ainsi que sur les pièces jointes.

**En cas de remise aux normes de son installation sans étude de sol, il prend l'entière responsabilité du dimensionnement et du choix de la filière d'assainissement.  
En cas de dysfonctionnement lié à la conception de la filière d'assainissement, le SIAEPA ne pourra être tenu responsable.**

*Le SIAEPA se réserve le droit de demander au propriétaire une étude de sol particulière si besoin.*

Date et signature du propriétaire/pétitionnaire :

Avis du SIAEPA de Bonnetan,  
concernant la complétude du dossier :

- Dossier complet
- Dossier complet ne nécessitant pas d'étude de sol au regard de l'analyse du SIAEPA de Bonnetan

Pour tout renseignement complémentaire, visitez le Portail Interministériel du gouvernement sur l'assainissement non collectif :

[www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)